

Règlement Concours

VigArte

-2022-

L'Association des Amis du Musée Cévenol propose, dans le cadre de l'exposition au Musée Cévenol « L'Abeille au naturel, du monde aux Cévennes », un concours de peinture ayant pour thème l'exécution d'une planche botanique d'une plante mellifère des Causses et Cévennes.

Le but de cette initiative est de promouvoir la pratique des arts et la découverte du patrimoine de façon ludique et créative.

Article 1) - **Thème et caractéristiques de l'œuvre**

Peindre une plante mellifère des Causses et Cévennes selon les règles de composition traditionnelle d'une planche botanique, à savoir :

on doit identifier la plante grâce à ses caractéristiques :

- Allure générale, feuilles, fleurs, fruits, palette de couleurs, matières, structure, (éventuellement) racines...
- Une légende doit apparaître au bas de la planche, incluant le nom de la plante de façon lisible et esthétique, avec une description courte et concise de son type d'habitat de prédilection dans notre région.
- Ne pas signer l'œuvre, le jury ne devant subir aucune influence.
- Afin d'identifier l'œuvre, celle-ci doit avoir un titre qui apparaîtra sur la fiche d'identification collée sur l'envers de la planche.

Les copies d'œuvres déjà existantes ne sont pas autorisées.

Article 2) - **Médiums**

Les médiums seuls autorisés sont :

L'aquarelle, la gouache, l'encre, et le feutre noir pour la légende.

Papier aquarelle format A4 pour le support

Article 3) - **Public concerné**

Artistes amateurs uniquement, à partir de 15 ans

Article 4) -Inscription et participation

L'inscription est gratuite et chaque participant doit remplir et signer le bulletin d'inscription après avoir pris connaissance du règlement du concours, cette signature valant acceptation des termes du règlement du concours.

Les informations demandées lors de l'inscription resteront confidentielles et seuls les noms des lauréats du concours et le titre de leur œuvre seront communiqués avant la remise des prix.

Les bulletins d'inscription sont à retirer soit à l'accueil du Musée Cévenol, soit à l'accueil de la mairie du Vigan, ou à télécharger sur le site du Musée, sur la page des Amis du Musée Cévenol.

Les inscriptions seront à déposer à l'accueil du Musée Cévenol au plus tard le **30 juillet 2022**.

Les œuvres seront déposées au plus tard le **29 août 2022** à l'accueil du Musée Cévenol.

Article 5) - Exposition et restitution des œuvres

Les œuvres réalisées pour ce concours seront placées sous verre par les responsables de l'association et exposées dans une salle du Musée Cévenol entre le **05/09/22** et le **29/10/22**.

Les œuvres seront restituées après cette date de fin d'exposition contre un bon de sortie qui aura été remis lors du dépôt de l'œuvre. Chaque concurrent devra retirer personnellement sa production.

6) - Identification de l'œuvre

Afin d'éviter tout incident, une fiche papier sera collée au dos de l'œuvre, indiquant de façon très lisible les renseignements suivants :

-Nom et Prénom

-Adresse complète

-Numéro de portable

-Intitulé de l'œuvre

-Valeur estimée de l'œuvre (entre 0 et 100€)

Le candidat garantit qu'il est l'auteur exclusif de l'œuvre remise à l'organisateur.

7) - Le jury et les prix

Le jury sera composé de la Présidente de l'association, de l'Adjoint à la culture de la ville du Vigan, de deux personnes en lien avec le monde de l'art et de trois personnes en lien avec le monde de la botanique.

1^{er} prix : Un lot de matériel d'aquarelle complet

2^{ème} prix : Deux livres sur le thème de l'art

3^{ème} prix : Une belle plante de l'Atelier floral, place du Quai, partenaire de ce concours

Prix du public : Une corbeille de produits du terroir offerte par la mairie du Vigan. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Pour le prix du public le vote est ouvert aux visiteurs de l'exposition / 1 vote par personne à remettre à l'accueil du Musée après avoir rempli le bulletin dédié.

La remise des prix aura lieu le **29/10/2022 à 17h** au Musée Cévenol en présence des lauréats.

Une note sera attribuée en fonction des critères suivants :

Cohérence du thème / Harmonie générale (couleurs et composition)

Originalité de la présentation / Technique

8) - Responsabilité

-Les participants cèdent à l'association « Les Amis du Musée Cévenol » et au Musée Cévenol, les droits de reproduction et de diffusion des œuvres primées. Ces droits restent acquis à l'association et au Musée même en cas de cession des œuvres concernées.

-Lors du concours et de l'exposition des œuvres, l'association des Amis du Musée Cévenol et le Musée Cévenol peuvent être amenés à réaliser des clichés photographiques des participants et de leurs œuvres, par leur inscription chacun des participants autorise l'association et le Musée à diffuser leur image en vue de la promotion de leurs activités respectives. Par ce fait, les participants renoncent à leur droit à l'image.

Il en est de même pour les mineurs, dont les parents auront signé le bulletin d'inscription.

L'association des Amis du Musée et le Musée Cévenol apporteront le plus grand soin à la manipulation des œuvres et déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendie ou de détérioration de toute sorte en dehors de la prise en charge de l'œuvre par le Musée.